

ployait utilement ses fonds à l'entretien de l'armée, s'y opposa. Cette lutte fit rendre contre lui, par un gouvernement ombrageux et faible, un décret par lequel il était menacé d'être porté sur la liste des émigrés s'il ne rentrait pas en France dans trois jours. Ainsi un général uniquement occupé de ses fonctions militaires, qui versait son sang pour son pays, qui était la terreur de l'ennemi et l'idole de l'armée, se voyait la victime d'une accusation terrible; car il faut se reporter à ces temps sinistres, à l'esprit de ces phases sanglantes qui démoralisaient le pays et l'armée, pour apprécier le péril d'une pareille dénonciation.

Le brave Joubert, mécontent du rappel de Suchet, de la conduite du Directoire, indigné de l'injustice dont son ami était la victime, se sentit l'âme saisie de découragement; il quitta soudain le commandement et se retira dans sa famille. Mais, dès son arrivée à Paris, Suchet n'eut pas de peine à justifier les mesures qu'il avait prises; il fut presque aussitôt envoyé à l'armée du Danube. Le général Joubert apprit avec joie, que, loin d'être destitué, son ami se voyait appelé à un service actif et important. Alors Suchet était le fidèle émule de gloire de Joubert : une vive sympathie les rapprochait l'un de l'autre; les services et l'union de ces deux hommes contrebalancèrent la désastreuse influence qui pesa un moment sur l'armée d'Italie. Ces deux vaillants guerriers mêlèrent trop peu de temps leur vie pour doubler leur force par l'attachement. Hélas! la mort qui ne regarde point la renommée, allait enlever Joubert, lorsque sa jeunesse et son caractère héroïque inspièrent les plus grandes espérances.

Schérer ayant fait une campagne désastreuse, Joubert reprit le commandement de l'armée d'Italie, et appela Suchet à la tête de son état-major, fonctions qu'il avait remplies sous Masséna. Le 9 juillet 1797, ce jeune guerrier alors âgé de 29 ans, fut nommé général de division sur la